## **DEVENIR EXPOSANT**









Rencontrez plus de 850 représentants d'organismes de gestion de destination en France en réservant votre stand aux Rencontres Nationales du eTourisme 2024



# 2 Offres

orum Exposant

Stands de 9m2 dans la salle historique du Palais Beaumont (Salle Henri Faisans)

illage start-up

Stands de 4m2 dans le hall Noailles, au cœur de la circulation du Palais Beaumont, dédié aux stands des start-up et à son programme d'activité business



Inscription définitive uniquement après paiement du stand



Pourquoi prendre un stand aux rencontres nationales du eTourisme 2024?





#### Votre stand de 9m2 au forum des exposants





# Les avantages du forum exposants



Accès au Cocktail des Exposants la veille de l'ouverture officielle



Situation privilégiée dans l'espace historique des exposants, face à la terrasse

#### **INFORMATIONS TECHNIQUES**

- Mobilier: 1 table haute, 2 sièges, 1 comptoir blanc et 2 tabourets
- Stand: 9m² (3x3m hauteur 2.5m) revêtement coton gratté sur base bois
- Enseigne : Bandeau fixé sur tasseau
- Electricité : Coffret électrique 30 milliampères rail éclairage 3 spots
- Sol: Moquette
- Chaque stand est équipé d'une enseigne drapeau
- Chaque stand est équipé d'un rail de 3 spots de 100 watts.
- Chaque stand est équipé d'une connexion réseau wifi et filaire.

Attention: il est à noter que le comptoir doit rester vierge sur votre stand et que chaque exposant doit se munir d'une rallonge électrique normalisée NF15-100.

#### Votre stand de 4 m2 au village start-UP



# Les avantages du village start-up



Un programme d'activité business dédié, pendant les ateliers ou les plénières des #ET20 : RDV avec des délégations québécoises, wallonnes, françaises, atelier rencontre avec un créateur de start-up à succès, atelier rencontre avec des investisseurs



Des ateliers et rencontres avec le public des #ET20 (pendant les pauses ou en parallèle de certains ateliers) : retours d'expériences de territoires avec des start-up, test de produits de start-up, RDV...



#### **INFORMATIONS TECHNIQUES**

- Mobilier : 1 mange-debout et 2 tabourets
- Stand : 4m² ( 2x2m hauteur 2.4m) revêtement mélaminé blanc
- Enseigne : Bandeau fixé sur tasseau
- Electricité : Coffret électrique 30 milliampères pour deux stands+ rail éclairage 3 spots
- Sol : Moquette 4m² (en option)

### Informations pratiques

#### LIVRAISON

#### Les colis sont livrables au Palais Beaumont à l'adresse suivante :

Palais Beaumont – Centre des Congrès de Pau A l'attention de Stéphane BESSAGNET Allée Alfred de Musset 64000 PAU

#### **INSTALLATION**

Le stationnement temporaire sur le parvis central du Palais Beaumont sera autorisé le temps du déchargement des livraisons. L'utilisation de transpalettes est formellement interdite dans l'enceinte de la salle d'exposition

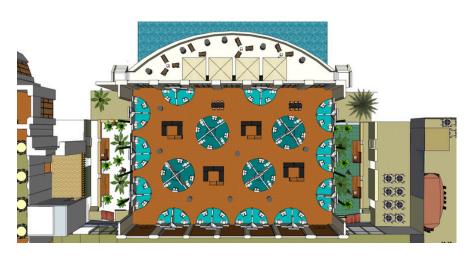
#### **Programme d'installation:**

 La veille de l'événement : montage des stands de 14h à 18h
 Le dernier jour de l'événement : démontage des stands à 16h

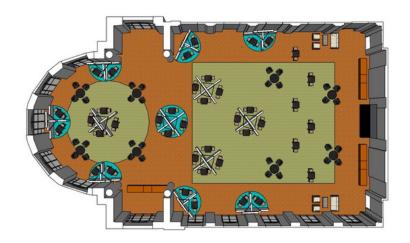
#### **SÉCURITÉ**

La règlementation des Etablissements Recevant du Public impose la désignation d'un CHARGE DE SECURITE et sa présence du début à la fin de la manifestation (Articles T5 et T6 de l'arrêté du 18 Novembre 1987)

#### Plan forum de l'exposant



#### Plan du village des start-up







La réservation d'un stand inclut la présence de 2 personnes lors du Salon (2 entrées nominatives). Toute entrée supplémentaire est payante.

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE STANDS D'EXPOSITION POUR LE « FORUM DE L'INNOVATION »

En validant son inscription, le **Participant accepte les présentes Conditions générales de location (CGL)**. L'acceptation des CGL implique l'acceptation des **conditions de vente des rencontres e- Tourisme**. Les CGL s'appliquent à toutes les commandes passées sur le site « www.rencontres-etourisme.fr ».

L'objet des CGV concerne la **location de Stands d'exposition** lors des Rencontres Nationales du etourisme Institutionnel qui se dérouleront du 15 au 17 octobre 2024 à Pau. Les dits Stands sont destinés à être loués et occupés par des personnes ayant en lien avec le domaine du tourisme ou du « e-tourisme » et présentant un intérêt à participer au Forum des exposants et au Village Start-Up.

En validant son inscription, **l'exposant s'engage et s'oblige à régler son inscription** et à être présent lors de la manifestation.

Conformément aux critères propres à répondre à l'objet du **Forum des exposants et/ou Village Start-Up** « e-Tourisme », UNITEC, en sa qualité d'organisateur dudit salon, est en droit d'apprécier la candidature des personnes souhaitant louer un stand d'exposition.

Les différents éléments relatifs au Forum (présentations, informations, renseignements, articles, etc.) ne présentent qu'un caractère purement indicatif. Les dits éléments sont susceptibles d'être modifiés par l'organisateur.

Concernant la location des stands d'exposition, les prix de location sont tous indiqués hors taxes (HT). Lors de la facturation, est appliquée la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable au jour de la facturation.

Outre une surface au sol louée pour un stand, la location peut comprendre la **fourniture de matériels** tels que choisis par le seul Candidat. **Surface et matériels** loués sont spécifiés au devis transmis au candidat concerné.

Les candidats dont les demandes sont acceptées par l'organisateur sont autorisés à occuper un stand pour exposer leurs produits et ou services. L'exposant n'est autorisé à présenter que les produits et/ou services pour lesquels il a signé sa réservation.

L'exposant loue son stand pour toute la durée du Forum de l'Innovation (du mardi 15 octobre 18h00 au jeudi 17 octobre 16h00).

L'exposant est soumis aux règles et mesures de sécurité de l'exploitant du Palais Beaumont. Tout manquement auxdites règles est susceptible d'entraîner une exclusion immédiate du Forum sans obligation de remboursement des sommes versées et sans que la responsabilité de l'organisateur ne soit engagée.

Les exposants sont autorisés à **installer leurs équipements** au sein du stand qu'ils ont loués dès le mardi 15 octobre début d'après-midi. À la fin du Forum, jeudi 17 octobre à 16h, chaque stand doit être restitué en **parfait état, propre, rangé et sans les biens apportés par l'exposant**. L'exposant sera tenu responsable de tout dommage et/ou de dégât causé au stand qu'il a loué et occupé et aux matériels qui lui ont été fournis au titre de la Location.

La location d'un stand donne droit à 2 places pour les exposants, incluant inscriptions et restauration. D'autres places sont possibles mais seront facturés au tarif de 230€ HT.

En cas d'impossibilité de situer le stand à l'endroit tel que prévu par le devis, un autre emplacement sera proposé à l'exposant. Dans cette circonstance, aucun droit à indemnisation ne peut être réclamé par l'exposant.

En cas de non réalisation du Forum de l'Innovation dû à un cas de force majeur ou cause indépendante de la volonté de l'organisateur ou du propriétaire des lieux utilisés pour la réalisation du Forum, les sommes déjà versées par chaque Exposant seront intégralement remboursées.

L'exposant s'interdit d'accomplir tout acte promotionnel ou de publicité en dehors du stand qu'il occupe, sauf s'il est convié à intervenir dans le cadre d'évènements particuliers. L'organisateur se réserve le droit d'interdire et/ou retirer tout acte promotionnel, publicité ou affichage lui paraissant non-conforme à l'objet du Forum, ou contraire à une quelconque loi.

Tout exposant qui annule sa réservation au Forum ne pourra faire valoir son remboursement que dans les conditions énumérées comme suit :

- Plus de deux (2) mois avant le début du Salon : vingt euros (20 €) de frais de dossier sont à la charge du Candidat ;
- Entre deux (2) mois et trois (3) semaines avant le début du Salon : cinquante pourcents (50 %) des frais d'inscriptions sont à la charge du Candidat ;
- Moins de trois (3) semaines avant le début du Salon : la totalité des frais d'inscriptions sont à la charge du demandeur.

Seuls les cas d'annulation pour raison de force majeure ouvrent droit à remboursement intégral. Sans avertissement préalable formulé explicitement par l'exposant concerné, tout stand non occupé la veille au soir du début du Forum sera réputé non utilisé. Dès lors, l'organisateur sera en droit d'en disposer autrement sans que l'exposant initialement prévu ne puisse se voir rembourser les sommes versées.

Les exposants doivent souscrire une assurance individuelle « Tous risques » pour le matériel qu'ils apportent sur leur stand. L'organisateur est en droit de demander un justificatif de ladite assurance.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée en cas de perte, détérioration, destruction, vol de matériel ou objet, ni concernant les inconvénients engendrés par les situations de coupures d'électricité ou d'accès au réseau internet.



Je réserve mon stand

## Une question?

**CONTACT: Lorine PARIN** 



Lorine@unitec.fr



06 01 59 34 25